

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 8 FEVRIER 2010**

L'an deux mille dix, le lundi huit février à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 02 février 2010 s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : BORRELLY Jean-Paul, BORROD Simone, COMBE Virginie, COSSU François , DELANGE Philippe, DUMAS Christine, FRILLICI Pierre, GIRARD Jean-Marie, GUIGNARD Claudy, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENNAIS Michel, MATHIEU Fabrice, MICHEL Joël, PETIT Vincent, TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle

**ETAIENT ABSENTS** – MM OZIL, DALESSANDRI, BROUXEL

**POUVOIRS** : de M OZIL Joël à M LHUILLIER Bernard, de M BROUXEL Marc à M BORRELLY Jean-Paul

**SECRETAIRE** : Melle COMBE

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour. Puis il fait part de la remarque écrite de M OZIL (absent ce jour pour raisons professionnelles) sur le compte rendu de la séance du 11 janvier 2010.

En effet, Monsieur OZIL a fait remarquer que son intervention du 11 janvier 2010 lors du débat du conseil municipal sur la modification du POS (terrain situé à Bel Air) n'a pas été suffisamment développée. M OZIL souhaite que le texte ci-dessous, vienne compléter le compte rendu de la séance du 11 janvier 2010 :

*« Monsieur OZIL fait remarquer que de nombreux points ne sont pas clarifiés avec OPAC-DYNACITE. Il rappelle que le projet de cette équipe municipale est d'offrir des solutions de logement à nos jeunes qui ont du mal à trouver des locations. Or l'OPAC-DYNACITE ne nous a rien garanti en terme de priorité donnée aux jeunes du village. Et précise que si le mode d'attribution de ces nouveaux logements sociaux est le même qu'actuellement, alors l'objectif ne sera pas atteint. Concernant l'accession à la propriété, il est souligné qu'aucun prix de cession n'a été annoncé. Dans ces conditions, M OZIL propose de clarifier d'abord ces points avant de changer le statut de ces terrains, ce qui va en augmenter très fortement leur valeur ».*

**SUBVENTION A L'ECOLE DE MUSIQUE**

En attendant le vote des subventions qui aura lieu au moment du vote du budget, il convient de verser à l'école de musique la subvention correspondant aux charges patronales des salaires des professeurs de musique pour les enfants de St André de Corcy payées au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009. Après délibération, le conseil municipal vote la subvention correspondante, soit 1703 € pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 ce qui correspond à 44 élèves de St André sur 122 élèves que compte l'école.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Considérant le choix d'intégrer des panneaux photovoltaïques sur une surface d'environ 500 m2 sur la toiture du futur centre technique municipal, M le Maire informe que des subventions peuvent être obtenues aussi bien auprès de la Préfecture au titre de la DGE (dotation globale d'équipement) à hauteur de 35 à 40 % d'un montant estimé à 130 000 € HT, qu'auprès de la Région à hauteur de 20 % du même montant si le projet est retenu. Le conseil municipal décide donc de solliciter ces deux subventions.

La demande de subvention au titre de la DGE devant être envoyée avant le 26 février 2010 en préfecture, le conseil municipal autorise le maire à solliciter la subvention pour des travaux d'accessibilité sur la voirie et les espaces publics si la commission des finances budgétise une première tranche de travaux sur l'exercice 2010 (le cabinet chargé de réaliser le plan d'accessibilité doit fournir des chiffrages concernant la mise aux normes, très prochainement)

Après renseignements, il s'avère qu'un préau seul (pour l'école primaire) ne peut faire l'objet d'une demande de subvention, il le pourrait éventuellement s'il était compris dans un programme de réhabilitation ou de restructuration de l'école...

Monsieur le Maire rappelle que Mme la Sénatrice GOY-CHAVENT avait accepté le principe de subventionner les achats de défibrillateurs par les communes. La dépense avait été prévue au budget 2009 par le conseil municipal mais n'avait pas été suivie d'effet dans l'attente d'une éventuelle décision de subvention sur

l'enveloppe parlementaire de Mme la Sénatrice en 2010. Le conseil municipal décide de solliciter une subvention pour l'achat de 2 défibrillateurs dont le montant est estimé à environ 3500 €.

### **APPEL DU JUGEMENT DU JUGE DE L'EXPROPRIATION RENDU LE 19 NOVEMBRE 2009 POUR LE TERRAIN DE M DELORME Jean-Louis**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la saisine du juge de l'expropriation dans l'affaire de la mise en demeure d'acquiescer faite à la commune par M Delorme, de sa parcelle située en emplacement réservé au POS, puis au retrait de sa mise en demeure, la fixation du prix et le transfert de propriété n'ont pu se faire.

Le juge ayant déclaré l'inopposabilité de l'emplacement réservé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à faire appel de ce jugement. Après délibération, le conseil municipal autorise M le Maire à interjeter appel du jugement rendu le 19.11.2009 par le juge de l'expropriation de l'Ain et autorise le maire à confier la défense du dossier au cabinet Fidal de Lyon.

### **PRECISIONS CONCERNANT LA MISE EN REVISION GENERALE DU PLU**

Monsieur Petit précise qu'une concertation sera ouverte dans le cadre de la révision générale du PLU. Pour ce faire, un registre sera mis à la disposition du public au secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture, pour recevoir les observations des personnes intéressées, à compter du 1er mars 2010 et jusqu'à l'enquête publique. Par ailleurs une réunion publique au minimum (dont la date sera communiquée le moment venu) aura lieu avant l'arrêt du projet de révision.

### **QUESTIONS DIVERSES**

La liste des marchés passés en 2009 d'un montant supérieur à 20 000 € HT a été communiquée et sera affichée.

Il est ensuite procédé à la constitution des bureaux de vote pour les élections régionales des 14 et 21 mars prochain (il pourra être fait appel aux membres de la commission de révision des listes électorales si nécessaire)

M Livenais informe que les travaux d'aménagement de places de stationnement à la gare se terminent. Les travaux d'enfouissement des réseaux BT, téléphoniques et éclairage public de la rue de la gare et vers le supermarché Carrefour Market sont programmés pour la fin de l'année 2010. M Livenais informe également de la réunion de bilan annuel qui s'est tenue avec les agriculteurs qui épandent les boues résiduelles de la station d'épuration en présence de la société Terralys (dont le contrat a été reconduit pour 4 ans)

M Juliat annonce le démarrage prochain des travaux de fermeture du préau de l'école « DASSE » (pour améliorer les conditions d'accueil des enfants du péri-scolaire). Il prévoit également l'embauche d'une personne pendant 6 mois au service technique + 1 ou 2 jeunes en juillet et août.

M Petit rend compte du projet commun entre les communes situées le long de la RD 1083, de prendre un arrêté interdisant la circulation des poids lourds en transit dans la traversée des villages.

M Delange signale que les jardinières de la Rte de Lyon (côté ouest) sont régulièrement déplacées et ne sont plus alignées...

M Borrelly informe que le recrutement du policier municipal remplaçant de M Girod a commencé avec l'audition de plusieurs candidats, (en principe le 15 février le choix sera fait) .

M Borrelly renouvelle sa satisfaction et son souhait de mettre à l'honneur l'équipe féminine de basket qui a joué un beau match en coupe de France dans notre commune, contre l'équipe de Montbrison, tout s'est bien déroulé, dans une bonne ambiance, il remercie et félicite également l'ensemble du club BC DOMBES.

Il informe que la réalisation du journal municipal est quasiment prête, la relecture est en cours.

Il annonce que le site Internet de la commune a reçu environ 45000 « visiteurs ».

Séance levée à 21 H 30.

La secrétaire de séance,

Le maire,